

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BNA Assurances

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société BNA Assurances, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI (Générale d'Expertise et de Management –GEM) et M Chiheb GHANMI (Générale d'Audit et Conseil).

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 1

ACTIFS	Brut 31/12/2024	Amort. & Prov. 31/12/2024	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963
AC13-Fonds commercial	1 466 848	807 766	659 082	616 931
	4 845 389	3 481 212	1 364 177	1 323 894
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	8 094 406	5 203 112	2 891 294	2 626 126
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	129 400	-	129 400	100 200
	10 428 267	6 566 644	3 861 623	3 537 810
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	7 087 599	37 877 233	34 769 655
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	35 944 260	4 669 785	31 274 475	30 038 725
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	-	20 600 000	24 600 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	411 276 054	7 035 373	404 240 681	379 586 110
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339
AC334-Autres prêts	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
	480 167	-	480 167	477 700
	519 771 145	22 379 860	497 391 285	472 278 530
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	1 165 550	-	1 165 550	950 466
AC520-Provision d'assurance vie	11 457 968	-	11 457 968	10 452 768
AC530-Provision pour sinistres vie	370 287	-	370 287	425 876
AC531-Provision pour sinistres non vie	14 476 891	-	14 476 891	15 003 733
AC541-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	1 424 243	-	1 424 243	902 588
	28 894 939		28 894 939	27 735 431
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 763 637	-	1 763 637	1 041 515
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	869 322	-	869 322	736 135
AC633-Débiteurs divers	31 098 856	176 780	30 922 076	23 380 975
	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627
	176 300 492	85 307 805	90 992 687	82 388 161
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	16 204 610	-	16 204 610	16 781 091
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	12 535 886	107 138	12 428 748	11 590 786
AC733-Autres comptes de régularisation	11 910 582	107 138	11 803 444	11 219 701
	625 304	-	625 304	371 085
	39 721 033	5 067 697	34 653 336	29 914 529
Total des Actifs	779 961 265	122 803 218	657 158 047	617 178 355

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Rachat d'actions propres	-	-
CP4-Autres capitaux propres	119 410 222	119 410 222
CP5-Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	84 605 794	76 027 967
CP6-Résultat de l'exercice	16 315 042	8 577 827
Total capitaux propres avant affectation	100 920 836	84 605 794
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	9 227 726	6 495 037
	9 227 726	6 495 037
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	57 668 757	56 303 434
PA320-Provisions assurances vie	104 877 970	91 199 518
PA330-Provision pour sinistres vie	9 681 080	7 209 624
PA331-Provision pour sinistres non vie	314 208 796	323 587 387
PA340-Provision pour participations aux bénéfécies et ristournes non vie	638 825	560 931
PA340-Provision pour participations aux bénéfécies et ristournes vie	1 763 386	1 458 898
PA361-Autres provisions techniques non vie	-	1 673 163
	488 838 814	481 992 955
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 434 193	14 286 434
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	7 726 665	4 753 676
PA63-Autres dettes	13 358 320	13 805 696
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	1 507 839	607 582
PA632-Personnel	25 647	31 465
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	9 104 562
PA634-Créditeurs divers	3 283 663	4 062 087
	21 084 985	18 559 372
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	22 651 493	11 238 763
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	-
	22 651 493	11 238 763
Total des passifs	556 237 211	532 572 561
Total des capitaux propres et des passifs	657 158 047	617 178 355

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 3

DÉSIGNATION	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	146 663 657	-8 237 297	138 426 360	137 086 436
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-1 365 324	215 057	-1 150 267	-1 635 650
Sous-total 1	145 298 333	-8 022 240	137 276 093	135 450 786
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 287 072		18 287 072	17 695 271
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-98 936 698	1 430 665	-97 506 033	-93 555 467
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	9 378 591	-526 815	8 851 776	-4 101 519
Sous-total 2	-89 558 107	903 850	-88 654 257	-97 656 986
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	1 673 163	-	1 673 163	-1 673 163
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-295 478	-	-295 478	-470 465
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-41 249 376	-	-41 249 376	-41 728 773
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-573 664	-	-573 664	4 445 430
CHNV 43- Frais d'administration	-5 335 667	-	-5 335 667	-4 973 925
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	1 234 917	1 234 917	1 128 945
Sous-total 3	-47 158 707	1 234 917	-45 923 790	-41 128 323
CHNV5- Autres charges techniques	-3 537 698	-	-3 537 698	-3 072 311
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	24 708 578	-5 883 473	18 825 105	9 144 809

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2024

(Montants exprimés en dinars)

Annexe 4

DÉSIGNATION	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	27 467 792	-1 535 577	25 932 215	19 977 415
Sous-total 1	27 467 792	-1 535 577	25 932 215	19 977 415
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	7 016 463	-	7 016 463	6 208 348
PRV 22- Produits des autres placements	-	-	-	-
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	237 978	-	237 978	7 936
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	5 821	-	5 821	2 122
Sous-total 2	7 260 262		7 260 262	6 218 406
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-10 237 947	651 984	-9 585 963	-7 362 203
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-2 471 456	-55 589	-2 527 045	-2 320 361
Sous-total 3	-12 709 403	596 395	-12 113 008	-9 682 564
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-13 678 452	1 005 200	-12 673 252	-9 784 053
CHV 22- Autres provisions techniques				
Sous-total 4	-13 678 452	1 005 200	-12 673 252	-9 784 053
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-304 488	521 655	217 167	189 370
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-8 606 468	-	-8 606 468	-6 427 762
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-2 817	-	-2 817	-6 349
CHV 43- Frais d'administration	-846 835	-	-846 835	-1 194 462
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	320 904	320 904	545 808
Sous-total 5	-9 456 120	320 904	-9 135 216	-7 082 765
CHV5- Autres charges techniques	-884 424	-	-884 424	-1 024 104
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-1 719 391	-	-1 719 391	-1 377 422
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-282 193	-	-282 193	-499 622
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-19 778	-	-19 778	-15 116
Sous-total 6	-2 021 362		-2 021 362	-1 892 160
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-4 326 195	908 577	-3 417 618	-3 080 455

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 5

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	18 825 105	9 144 809
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-3 417 618	-3 080 455
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	29 705 255	30 307 791
PRNT12- Produits des autres placements		
Sous-total	29 705 255	30 307 791
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	1 007 515	38 740
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	24 648	10 357
Sous-total 1	30 737 418	30 356 888
CHNT1- Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-7 279 300	-6 724 272
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-1 194 706	-2 439 046
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-83 734	-73 793
Sous-total 2	-8 557 740	-9 237 111
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-18 287 072	-17 695 271
PRNT2- Autres produits non techniques	244 850	24 048
CHNT3- Autres charges non techniques	-2 833 787	-595 152
Résultat provenant des activités ordinaires	16 711 156	8 917 756
CHNT41- Impôts exigibles	-385 614	-334 429
CHNT42- Impôts différés		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	16 325 542	8 583 327
CHNT5- Pertes extraordinaires	-10 500	-5 500
Résultat net de l'exercice	16 315 042	8 577 827
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	16 315 042	8 577 827

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 6

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
HB1- Engagements reçus	1 263 323	433 408
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	129 400	100 200
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation :</u>		
Encaissements des primes reçues des assurés	165 650 895	144 438 740
Sommes versées pour paiement des sinistres	-99 858 289	-100 306 524
Commissions versées aux intermédiaires	-23 639 848	-23 003 367
Encaissements des sinistres pour cessions	1 237 722	231 530
Décaissements des primes pour cessions	-3 712 541	-2 498 190
Commissions reçues des cessions	451 615	265 182
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-28 280 816	-27 789 318
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-226 095 613	-562 549 155
Encaissements liés à la cession de placements financiers	208 375 790	564 320 278
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-33 915 441	-37 751 637
Produits financiers reçus	31 631 419	33 331 342
Autres mouvements	13 884 834	15 427 593
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 729 727	4 116 474
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-999 356	-2 225 630
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	437 034	326 090
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-562 322	-1 899 540
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements Titres participatifs		
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	5 167 405	2 216 934
Trésorerie au début de l'exercice	2 451 419	234 485
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 618 824	2 451 419

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

I - Présentation de la Société

I-1- Renseignement de caractère général :

Dénomination sociale : BNA Assurances

Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P

Téléphone : +216 70 026 000

Fax : +216 71 268 400

Email : courrier@bnaassurances.com

Site web : bnaassurances.com/fr

La société « BNA Assurances » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale d'un (1) dinar l'action. Notons que le fonds commun de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI », représentant le cumul des droits d'adhésion (de 20 DT chacun) versés par ses adhérents depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2013, s'élevait à 6 503 402 DT.

Le capital initial de la société anonyme « AMI Assurances », s'élevant à 13 220 560 DT, provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 aout 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 09 décembre 2024 a approuvé le changement de la dénomination sociale de la société « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances », qui devient désormais « BNA Assurances ».

La société « BNA Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « BNA Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - Faits marquants de l'exercice

A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants suivants ont marqué l'activité du secteur des assurances au cours de l'exercice clos au 31/12/2024 :

- ◆ La finalisation du projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa » : Création de l'Agence et adoption des statuts par le Comité Directeur de la FTUSA ;
- ◆ L'adoption de la loi sur la RC médicale en juin 2024 impliquant le secteur des assurances ;
- ◆ L'entrée en exploitation de la plateforme d'échange des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile ;
- ◆ Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (Avidea) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025 ;
- ◆ Le projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (wivew) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025 ;
- ◆ Le lancement du projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto ;
- ◆ Le projet de refonte du Code des Assurances : poursuite des travaux au niveau de la FTUSA.

B- Activité de la Compagnie en 2024 :

• Production :

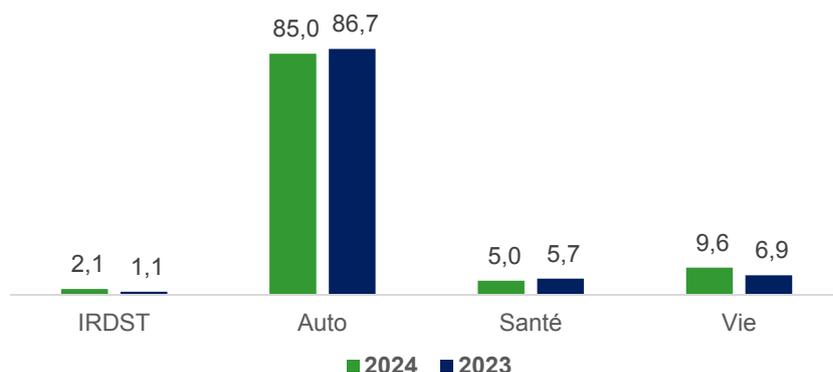
Branche	31/12/2024	Part %	31/12/2023	Part %
Auto	132 054 742	75,8%	132 724 897	79,2%
Vie	27 467 792	15,8%	21 857 717	13,0%
Groupe	7 698 460	4,4%	6 781 912	4,0%
Incendie	2 928 203	1,7%	1 759 921	1,0%
Risques divers	992 598	0,6%	879 822	0,5%
Transport	2 328 214	1,3%	2 479 999	1,5%
Risques spéciaux	661 440	0,4%	1 196 716	0,7%
Total en DT	174 131 449	100,0%	167 680 984	100,0%

Le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint 174,131 MD en 2024, contre 167,681 MD en 2023, soit une évolution globale à la hausse de 6,450 MD (+3,85%) s'expliquant essentiellement par :

- ◆ La hausse de l'assurance Vie de 2,8% en passant de 13% en 2023 à 15,8% en 2024 ;
- ◆ La baisse de l'assurance Auto de -3,4% en passant de 79,2% en 2023 à 75,8% en 2024 ;
- ◆ La hausse de la branche Groupe de 0,4% en passant de 4% en 2023 à 4,4% en 2024.

• Sinistres :

Sinistres décaissés par branche en MD



Les sinistres décaissés, y compris les frais de gestion directs, totalisent 102,5 MD en 2024, contre 102,6 MD en 2023. Ils n'ont pas connu de variation significative (quasi-stables) du fait de :

- La baisse des sinistres décaissés dans la branche Automobile pour environ -2,5 MD ; et de
- L'augmentation notable des décaissements sinistres Vie pour environ 2,7 MD.

- **Placements :**

- Les placements nets de la Compagnie totalisent 497,4 MD au 31/12/2024, contre 476 MD au 31/12/2023, soit une progression de 4,5% ;
- Les revenus générés par les placements de la Compagnie totalisent 28,6 MD en 2024, contre 25,9 MD en 2023, soit un accroissement de 10,4%.

- **Réassurances :**

Les soldes des réassurances Non-Vie et Vie se sont établis respectivement à 5,9 MD et 0,9 MD au 31/12/2024, contre -4 MD et 2 MD au 31/12/2023.

- **Contrôle fiscal :**

En octobre 2023, la Compagnie a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2019 et 2020, à l'issue de laquelle un arrangement partiel a été conclu, prévoyant un paiement échelonné sur trois ans. Une provision a été comptabilisée, au 31/12/2024, pour couvrir le risque fiscal encouru par la Compagnie.

- **Contrôle CNSS :**

La Compagnie a fait l'objet d'une vérification sociale portant sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2023, à l'issue de laquelle un accord est en cours de finalisation avec la CNSS, dans le cadre de la procédure d'amnistie sociale en vigueur (prévoyant notamment l'abandon des pénalités). Une provision a été comptabilisée, au 31/12/2024, pour couvrir le risque social encouru par la Compagnie.

III - Principes & Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les Normes Comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier). Elles sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont comptabilisés initialement au coût pour les acquisitions à titre onéreux et à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit. Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent aux justes valeurs déterminées par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire (sans valeur résiduelle).

C-2-2- Autres placements

▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leur coût d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission). Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...) ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n°01/2021 du premier décembre 2021, fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- ◆ Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

N-2 et antérieures	100%
N-1	20%
N	0%

- ◆ Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- ◆ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

▪ Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des Finances du 05 janvier 2009.

▪ Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « BNA Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

▪ Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

▪ Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

▪ Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

▪ Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

- Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats.

Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

▪ **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

▪ **Les frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable applicable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La société « BNA Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV - Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 364 177 DT au 31/12/2024, contre 1 323 894 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 40 283 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Logiciels	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963
Fonds commercial	1 466 848	807 766	659 082	616 931
Total en DT	4 845 389	3 481 212	1 364 177	1 323 894

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 861 623 DT au 31/12/2024, contre 3 537 810 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 323 813 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
AAI	3 881 294	2 498 820	1 382 474	1 464 038
Matériel de transport	1 340 609	764 150	576 459	333 634
Matériel informatique	2 872 503	1 940 142	932 361	828 454
Matériel et mobilier de bureaux	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484
Dépôts et cautionnements	129 400	-	129 400	100 200
Total en DT	10 428 267	6 566 644	3 861 623	3 537 810

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 497 391 285 DT au 31/12/2024, contre 472 278 530 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 25 112 755 DT. Ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. Cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	7 087 599	37 877 233	34 769 655
Terrains et constructions hors exploitation	35 944 260	4 669 785	31 274 475	30 038 725
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	-	20 600 000	24 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279
Autres dépôts et prêts	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	-	480 167	477 700
Total en DT	519 771 145	22 379 860	497 391 285	472 278 530

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 69 151 708 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

➤ **Terrains et constructions d'exploitation :**

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	39 484 510	5 730 526	33 753 984
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	16 643	-	16 643
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	59 296	14 673	44 623
Délégation Sfax	2 466 486	640 424	1 826 063
Délégation Sousse	1 482 449	367 004	1 115 444
Délégation Bizerte	373 193	98 856	274 337
Délégation Gabès	1 074 191	236 116	838 075
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Total en DT	44 964 832	7 087 599	37 877 233

➤ **Terrains et constructions hors exploitation :**

Désignations	Montant brut 31/12/2024	Amort. cumulé / Prov. 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Terrain et Immeuble B. Abdessalem Sfax	633 570	151 140	482 430
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	19 510 597	3 351 482	16 159 115
Terrain et Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	4 684 335	641 468	4 042 867
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	3 396 833	126 448	3 270 385
Délégation Sousse	142 994	43 535	99 459
Délégation Bizerte	945 190	244 864	700 326
Local Nabeul	458 106	103 420	354 686
Action immobilière MAE	400 000	7 428	392 572
Acomptes / acquisition Terrain « La Perle du Lac II » (*)	5 772 635	-	5 772 635
Total en DT	35 944 260	4 669 785	31 274 475

(*) Les acomptes sur acquisition du Terrain « La Perle du Lac II » se détaillent comme suit :

Terrain « La Perle Du Lac II » en cours d'acquisition		Montant
Valeur d'achat total		10 397 541
1 ^{er} acompte		3 121 262
2 ^{ème} acompte		883 791
3 ^{ème} acompte		883 791
4 ^{ème} acompte		883 791
Total en DT		5 772 635

Au 31 décembre 2017, par dérogation au modèle du cout prévu par les normes comptables Tunisiennes en vigueur, la société « BNA Assurances » a procédé à la réévaluation de ses biens immobiliers (terrains et constructions) à leur juste valeur à cette date, déterminée par une expertise directe et indépendante.

Le recours au modèle de la réévaluation à la juste valeur est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fidélité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme comptable internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante vers d'adoption du modèle de la réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat net de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 2 918 729 DT au 31/12/2004 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	500 000	-
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-	-
Al Hidaya Agricole	2 400 000	1 081 104	1 318 896	1 206 507	112 389
Total en DT	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340	112 389

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 24 600 000 DT au 31/12/2023 à 20 600 000 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 4 000 000 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 28 493 092 DT au 31/12/2024, contre 26 403 339 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 089 754 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles la « BNA Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Actions cotées	12 516 341	1 582 366	10 933 975	9 091 842	1 842 133
Actions non cotées	3 745 930	3 284 395	461 535	470 124	-8 589
SICAV obligataire	469	-	469	6 464	-5 995
Fonds commun de placement	18 056 427	959 314	17 097 113	16 834 909	262 204
Total en DT	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339	2 089 754

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 369 046 835 DT au 31/12/2024, contre 346 282 279 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 22 764 556 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA ...), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Emprunts obligataires	91 837 908	500 000	91 337 908	94 043 625	-2 705 717
Bons du Trésor et assimilés	115 708 927	-	115 708 927	96 238 654	19 470 273
Comptes de dépôts placements	162 000 000	-	162 000 000	156 000 000	6 000 000
Total en DT	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279	22 764 556

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 700 754 DT au 31/12/2024, contre 6 900 492 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 199 738 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Prêts au Personnel	6 812 783	112 029	6 700 754	6 900 492	-199 738
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269	-	-	-
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492	-199 738

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 480 167 DT au 31/12/2024, contre 477 700 DT au 31/12/2023, soit une hausse de 2 467 DT.

La répartition, pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions	80 909 092	69 151 708	56 014 525
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	2 918 729	2 918 729
- Bon et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000	20 600 000
Autres placements financiers :			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	34 319 167	28 493 092	28 493 092
- Obligations et autres titres à revenu fixe	369 546 835	369 046 835	369 046 835
- Autres prêts	7 410 052	6 700 754	71 748
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	480 167	-
Total en DT	519 771 145	497 391 285	477 144 929

Le taux de représentation des engagements réglementés est de l'ordre de 105%.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 28 894 939 DT au 31/12/2024, contre 27 735 431 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 1 159 508 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Provision pour primes non acquises	1 165 550	950 466	215 084
Provision d'assurances vie	11 457 968	10 452 768	1 005 200
Provision pour sinistres vie	370 287	425 876	-55 589
Provision pour sinistres non-vie	14 476 891	15 003 733	-526 842
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	1 424 243	902 588	521 655
Total en DT	28 894 939	27 735 431	1 159 508

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 90 992 687 DT au 31/12/2024, contre 82 388 161 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 8 604 526 DT. Elles se décomposent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Primes acquises et non émises	1 763 637	-	1 763 637	1 041 515	722 122
Créances nées d'opérations d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719	2 215 190
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552
Créances nées d'opérations de réassurance	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669	-601 098
Autres créances	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737	6 931 864
Total en DT	176 300 492	85 307 805	90 992 687	82 388 161	8 604 526

▪ Ventilation des créances selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	1 763 637	-	-	1 763 637
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32 136 004	20 246 457	42 802 638	95 185 099
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 372 936	6 080 151	11 471 287	31 924 374
Créances nées d'opérations de réassurance	1 061 243	1 872 081	2 906 543	5 839 867
Personnel	869 322	-	-	869 322
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	31 098 856	-	-	31 098 856
Débiteurs divers	2 805 442	3 826 929	2 986 966	9 619 337
Total	84 107 440	32 025 618	60 167 434	176 300 492

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 763 637 DT au 31/12/2024 contre 1 041 515 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 722 122 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Groupe	344 350	110 710	233 640
Incendie	8 821	33 855	-25 034
Risques divers	93 703	81 240	12 463
Risques spéciaux	38 092	32 463	5 629
Vie	639 779	5 491	634 288
Automobile	551 176	681 543	-130 367
Transport	87 716	96 213	-8 497
Total en DT	1 763 637	1 041 515	722 122

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 447 909 DT au 31/12/2024, contre 27 232 719 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 215 190 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Primes à annuler (a)	-2 743 766	-	-2 743 766	-2 378 730	-365 036
Agences-Succursales (b)	97 928 865	65 737 190	32 191 675	29 611 449	2 580 226
Total en DT	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719	2 215 190

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 743 766) DT au 31/12/2024, contre (2 378 730) DT au 31/12/2023.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur l'historique des annulations.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 32 191 675 DT au 31/12/2024. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 16 574 969 DT au 31/12/2024, contre 17 238 521 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 663 552 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Comptes de liaison	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552
Total en DT	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552

Le solde brut de ce poste s'élève à 31 924 374 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant au 31/12/2024
Compte de liaison COMPAGNIES ITTIHAD	-774 530
Compte de liaison STAR	4 922 981
Compte de liaison ASTREE	809 554
Compte de liaison COMAR	2 907 738
Compte de liaison GAT	1 884 298
Compte de liaison MAE	2 997 035
Compte de liaison CARTE	449 674
Compte de liaison CTAMA-MGA	4 415 809
Compte de liaison MAGHREBIA	1 304 026
Compte de liaison LLOYD	1 325 848
Compte de liaison BH Assurances	568 157
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	753 930
Compte de liaison BUAT	309 558
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	144 701
Compte de liaison ATTAKAFULIA	224 708
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	345 924
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	165 652
Compte de liaison FGA	3 302 004
Prévisions de recours matériel	5 867 309
Total en DT	31 924 374

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 535 571 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
BEST RE	2 906 543	2 906 543	-	-	-
Divers réassureurs	2 933 324	397 753	2 535 571	3 136 669	-
Total en DT	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669	-601 098

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 40 670 601 DT au 31/12/2024, contre 33 738 737 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 6 931 864 DT. Il s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Personnel	869 322	-	869 322	736 135	133 187
État, impôts et taxes	31 098 856	176 780	30 922 076	23 380 975	7 541 101
Débiteurs divers	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627	-742 424
Total en DT	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737	6 931 864

AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 29 914 529 DT au 31/12/2023 à 34 653 336 DT au 31/12/2024, soit une variation à la hausse de 4 738 807 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652	4 477 326
Frais d'acquisition reportés	16 204 610	-	16 204 610	16 781 091	-576 481
Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-	-
Comptes de régularisation Actif	12 535 886	107 138	12 428 748	11 590 786	837 962
Total en DT	39 721 033	5 067 697	34 653 336	29 914 529	4 738 807

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Compagnie s'élève à 87 391 790 DT au 31/12/2024 et se divise en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale d'un (1) dinar chacune, entièrement libérées. Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2022	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-183 038 270	5 569 995	76 027 967
Affectation du bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	5 569 995	-5 569 995	-
Bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	8 577 827	8 577 827
Soldes au 31 décembre 2023	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-177 468 275	8 577 827	84 605 794
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	8 577 827	-8 577 827	-
Bénéfice de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	16 315 042	16 315 042
Soldes au 31 décembre 2024	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-168 890 448	16 315 042	100 920 836

La répartition du résultat de l'exercice 2024 sera effectuée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2024 : 16 315 042 DT ;
- Résultats reportés au 31/12/2024 : -168 890 448 DT ;
- Résultats reportés après affectation du résultat de l'exercice 2024 : -152 575 406 DT ;

Par ailleurs, aucun bien immobilier n'a fait l'objet d'une nouvelle réévaluation à la juste valeur au 31 décembre 2024.

CAPITAUX PROPRES	31/12/2024	31/12/2023
CP1 - Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2 - Réserves et primes liées au capital		
- Réserve légale	286 176	286 176
- Prime d'émission	46 408 054	46 408 054
CP3 - Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275
CPR - Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP - Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	84 605 794	76 027 967
CP6 - Résultat de l'exercice	16 315 042	8 577 827
Total capitaux propres avant affectation	100 920 836	84 605 794

Résultat par action :

Résultat par action	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net de l'exercice en DT	16 315 042	8 577 827
Nombre d'actions ordinaires en circulation	87 391 790	87 391 790
Résultat / action en DT	0,187	0,098

PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 9 227 726 DT au 31/12/2024, contre 6 495 037 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 732 689 DT. Elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	4 990 384	4 325 344	665 040
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 411 996	1 190 183	221 813
Provision pour litiges	343 856	444 284	-100 428
Provision pour autres risques et charges	2 481 490	535 226	1 946 264
Total en DT	9 227 726	6 495 037	2 732 689

La « BNA Assurances » a procédé à la comptabilisation d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que des frais d'assistance médicale qui seront encourus après la période d'activité (ou de service) des salariés dans la société.

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme comptable traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges aux produits.

L'engagement de la société se traduit par la comptabilisation d'un passif sous la forme d'une « provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » dont l'estimation à la date de clôture est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables ainsi que d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;

- La rotation du personnel ;

- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Compagnie pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	8 mensualités majorées de 1 000 DT et calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	2,6%
Taux d'actualisation financière - IDR	9,9%
Taux d'actualisation financière - Autres avantages postérieurs à l'emploi	9,9%
Espérance de vie	76 ans

- **Répartition de l'effectif du personnel**

Au 31/12/2024, l'effectif total de la « BNA Assurances » s'établit à 276 employés, dont 261 titulaires et 7 contractuels. Il se répartit comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	151
Cadres Supérieurs	74
Personnel d'Encadrement	21
Agents d'Exécution	21
Agents de Services	2
Contractuels	7
Total	276

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 488 838 814 DT au 31/12/2024, contre 481 992 955 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 6 845 859 DT. Elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Provision pour primes non acquises	57 668 757	56 303 434	1 365 323
Provision mathématique vie (a)	104 877 970	91 199 518	13 678 452
Provision pour sinistres à payer vie	9 681 080	7 209 624	2 471 456
Provision pour sinistres à payer non-vie (b)	314 208 796	323 587 387	-9 378 591
Autres provisions techniques (c)	2 402 211	3 692 992	-1 290 781
Total en DT	488 838 814	481 992 955	6 845 859

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « BNA Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non-vie

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Branche	Montant au 31/12/2024
Incendie	4 819 180
Transport	312 308
Risques divers	2 581 080
Risques spéciaux	753 615
Automobile	304 917 327
Groupe	825 286
Total en DT	314 208 796

Désignation	Montant au 31/12/2024
Provision pour sinistres à payer	315 030 930
Prévisions de recours à encaisser	-822 134
Total	314 208 796

(c) Autres provisions techniques

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	638 825	560 931	77 894
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	1 763 386	1 458 898	304 488
PREC	-	1 673 163	-1 673 163
Total en DT	2 402 211	3 692 992	-1 290 781

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 147 759 DT pour passer de 14 286 434 DT au 31/12/2023 à 14 434 193 DT au 31/12/2024. Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dettes pour dépôts de primes	1 146 947	951 537	195 410
Dettes pour dépôts de sinistres	13 287 246	13 334 897	-47 651
Total en DT	14 434 193	14 286 434	147 759

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 7 726 665 DT au 31/12/2024, contre 4 753 676 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 972 989 DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 13 358 320 DT au 31/12/2024, contre 13 805 696 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 447 376 DT. Elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	1 507 839	607 582	900 257
Personnel	25 647	31 465	-5 818
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	9 104 562	-563 391
Créditeurs divers	3 283 663	4 062 087	-778 424
Total en DT	13 358 320	13 805 696	-447 376

- **Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :**

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 235 815	1 154 932	2 335 918	7 726 665
Dépôts et cautionnements reçus	945 740	282 599	279 499	1 507 839
Personnel	25 647	-	-	25 647
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	-	-	8 541 171
Créditeurs divers	247 542	1 807 381	1 228 741	3 283 663
Total en DT	13 995 915	3 244 912	3 844 158	21 084 985

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 11 238 763 DT au 31/12/2023 à 22 651 493 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 11 412 730 DT. Ils se présentent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Report de commissions reçues des réassureurs	1 634 096	897 533	736 563
Provision pour congés payés	789 379	1 309 693	-520 314
Produits constatés d'avance	7 194 933	2 989 622	4 205 311
Charges à payer (*)	13 038 048	6 046 878	6 991 170
Produits à recevoir	-4 963	-4 963	-
Total en DT	22 651 493	11 238 763	11 412 730

(*) Dont des intérêts (fixes et variables) sur titres participatifs courus et non encore payés au 31/12/2024 pour un montant cumulé de 7 258 018 DT.

V - Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 137 276 093 DT en 2024, contre 135 450 786 DT en 2023, soit une augmentation de 1 825 307 DT. Elles se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Primes émises et acceptées	146 663 657	-8 237 297	138 426 360	137 086 436
Variation de la PPNA	-1 365 324	215 057	-1 150 267	-1 635 650
Total en DT	145 298 333	-8 022 240	137 276 093	135 450 786

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 17 695 271 DT en 2023 à 18 287 072 DT en 2024, soit une augmentation de 591 801 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nettes de réassurances, totalisent 86 981 094 en 2024, contre 99 330 149 DT en 2023, soit une baisse de 12 349 055 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Sinistres payés	-98 936 698	1 430 665	-97 506 033	-93 555 467
Variation de la PSAP	9 378 591	-526 815	8 851 776	-4 101 519
PREC	1 673 163	-	1 673 163	-1 673 163
Total en DT	-87 884 944	903 850	-86 981 094	-99 330 149

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 45 923 790 DT en 2024, contre 41 128 323 DT en 2023, soit une augmentation de 4 795 467 DT. Ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Frais d'acquisition	-41 249 376	-	-41 249 376	-41 728 773
Variation des frais d'acquisition reportés	-573 664	-	-573 664	4 445 430
Frais d'administration	-5 335 667	-	-5 335 667	-4 973 925
Commissions reçues des réassureurs	-	1 234 917	1 234 917	1 128 945
Total en DT	-47 158 707	1 234 917	-45 923 790	-41 128 323

CHNV5- Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 3 537 698 DT en 2024, contre 3 072 311 DT en 2023, soit une augmentation de 465 387 DT.

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 19 977 415 DT en 2023 à 25 932 215 DT en 2024, soit une augmentation de 5 954 800 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 6 218 406 DT en 2023 à 7 260 262 DT en 2024, soit une augmentation de 1 041 856 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent 12 113 008 en 2024, contre 9 682 564 DT en 2023, soit une augmentation de 2 430 444 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Sinistres payés	-10 237 947	651 984	-9 585 963	-7 362 203
Variation de la PSAP	-2 471 456	-55 589	-2 527 045	-2 320 361
Total en DT	-12 709 403	596 395	-12 113 008	-9 682 564

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le montant de la rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 9 784 053 DT en 2023 à 12 673 252 DT en 2024, soit une augmentation de 2 889 199 DT.

CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le montant de cette rubrique a passé de 189 370 DT en 2023 à 217 167 DT en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 27 797 DT.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 9 135 216 DT en 2024, contre 7 082 765 DT en 2023, soit une augmentation de 2 052 451 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variations
Frais d'acquisition	-8 606 468	-	-8 606 468	-6 427 762	-2 178 706
Variation des frais d'acquisition reportés	-2 817	-	-2 817	-6 349	3 532
Frais d'administration	-846 835	-	-846 835	-1 194 462	347 627
Commissions reçues des réassureurs	-	320 904	320 904	545 808	-224 904
Total en DT	-9 456 120	320 904	-9 135 216	-7 082 765	-2 052 451

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 884 424 DT en 2024, contre 1 024 104 DT en 2023, soit une diminution de 39 680 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 1 892 160 DT en 2023 à 2 021 362 DT en 2024, soit une augmentation de 129 202 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 9 144 809 DT en 2023 à un bénéfice de 18 825 105 DT en 2024, soit une amélioration de 9 680 296 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé d'une perte de (3 080 455) DT en 2023 à une perte de (3 417 618) DT en 2024, soit une dégradation de (337 163) DT.

PRNT1- Produits des placements

Le montant des revenus des placements à l'état de résultat a passé de 30 356 888 DT en 2023 à 30 737 418 DT en 2024, soit un accroissement de 380 530 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 8 557 740 DT en 2024, contre 9 237 111 en 2023, soit une diminution de 679 371 DT.

- **Répartition des charges par nature en charges par destination :**

Les charges par nature totalisent 69 184 733 DT en 2024, contre 63 488 683 DT en 2023, soit une augmentation de 5 696 050 DT. Elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	41 249 376	41 728 773	-479 397
CHV41 - Frais d'acquisition vie	8 606 468	6 427 762	2 178 706
CHNV43 - Frais d'administration non vie	5 335 667	4 973 925	361 742
CHV43 - Frais d'administration vie	846 834	1 194 462	-347 628
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	6 941 492	3 636 592	3 304 900
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	622 185	1 024 081	-401 896
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	3 537 698	3 072 311	465 387
CHV5 - Autres charges techniques vie	884 424	1 024 104	-139 680
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	812 413	284 671	527 742
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	348 176	122 002	226 174
Total en DT	69 184 733	63 488 683	5 696 050

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	22 664 491	20 759 534	1 904 957
Charges sociales et autres charges	4 346 608	4 648 593	-301 986
Sous-total des charges de personnel	27 011 099	25 408 127	1 602 972
Commissions	21 446 223	20 687 487	758 736
STEG, SONEDE, Carburant	735 373	600 336	135 037
Imprimés et fournitures	429 002	531 961	-102 959
Loyers	231 804	139 014	92 790
Entretiens et réparations	1 318 143	1 006 887	311 256
Assurances	1 013 226	1 013 179	47
Honoraires	1 709 472	1 879 474	-170 002
Formations	507 352	697 112	-189 760
Contributions organismes professionnels	938 467	795 460	143 007
Publicités	732 287	851 695	-119 408
Missions, réceptions et déplacements	430 511	378 618	51 893
Transport du personnel	239 310	232 618	6 692
Subventions	927 279	1 127 190	-199 911
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	505 109	447 212	57 897
Jetons de présence et autres rémunérations	123 833	264 581	-140 748
Impôts et taxes	3 205 827	3 413 290	-207 463
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 686 542	3 181 037	3 505 505
Autres frais généraux	993 874	833 405	160 469
Total en DT	69 184 733	63 488 683	5 696 050

- **Répartition des commissions servies aux intermédiaires :**

CATEGORIE	Exercice 2024	Exercice 2023
Agents généraux	15 710 064	15 443 066
Courtiers	1 855 211	1 739 313
Banque-assurance	3 651 958	3 371 101
Commissions Acceptations	55 034	87 034
Autres commissions	173 956	46 973
Total	21 446 223	20 687 487

- **Répartition des primes brutes émises par zone géographique :**

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Exercice 2024
Grand Tunis	104 593 837
Sfax	23 659 607
Sousse	20 466 730
Bizerte	13 116 323
Gabès	11 937 867
Total en DT	173 774 364

- **Titres et dettes soumis à des conditions de subordination :**

Nature juridique	Titres participatifs
Montant de la dette	75 000 000 DT
Devise de la dette	DT
Taux d'intérêt	Taux fixe 8% & un complément variable : 0,15% des primes émises en excluant les primes d'épargne vie + 3% des primes de bancassurance distribuées en excluant les primes d'épargne vie
Échéance	35 000 000 fin 2025 et 40 000 000 fin 2028
Possibilité de remboursement anticipé	Non

VI - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités et équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après la comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	2 451 419	234 485	2 216 934
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	5 729 727	4 116 474	1 613 253
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-562 322	-1 899 540	1 337 218
Trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 618 824	2 451 419	5 167 405

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Effets et chèques en caisse	2 277 684	2 029 710	247 974
Banques	5 276 635	238 585	5 038 050
Caisses	64 505	183 124	-118 619
Total en DT	7 618 824	2 451 419	5 167 405

VII - Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la "BNA Assurances" et la BNA Bank. En application des termes de cette convention, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, totalisent 3 500 051 DT ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la « BNA Assurances » (remboursable après deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un remboursement partiel de 12 731 DT ; de ce fait, le solde de l'avance en compte courant associé s'élève à 47 269 DT au 31/12/2024 (totalemment provisionné) ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	35 000 000	20 600 000			

- L'état des comptes à terme souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2024 :

Banque	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	17/12/2025	7,00%
Total en DT	141 000 000	141 000 000			

- En 2018, la "BNA Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la « BNA Capitaux », pour un montant de 8 000 068 DT. Ce fonds a été prorogé pour une durée de vie de 5 ans, et ce, à partir du 27 octobre 2023. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la « BNA Assurances », s'élève à 8 853 202 DT au 31 décembre 2024. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2024, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 421 800 DT ;

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données :

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources :

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes de la « BNA Assurances » se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « BNA Assurances » en DT	Part « BNA Assurances » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales :

4.1. Le chiffre d'affaires cumulé réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2024 s'élève 4 605 420 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024
Groupe HBG	122 656
Groupe VERMEG	4 239 387
UGTT	203 998
JMC	39 379
Total en DT	4 605 420

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues :

- La "BNA Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) un local sis à El Fahs, Avenue H. Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La "BNA Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La "BNA Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021.

4.3.2. Fournies : Néant

VIII - Note sur le Décompte Fiscal

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Résultat net après modifications comptables (R1)	16 711 156
I. Réintégrations	
Amortissements non déductibles	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	386 020
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	340 139
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non cotés	7 528
Dotations aux Provisions pour risques et charges	2 732 690
Dotations aux Provision pour dépréciation des créances	5 620 233
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	360
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-

L'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés	-
Transaction, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	41 899
Abandon de créances non déductibles	-
Total des réintégrations	9 128 867

Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2) 25 840 023

II. Déductions	-
Déduction des provisions :	-
= - pour créances douteuses	-
= - pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
Total (max 50% de R2)	-

Reprise sur provisions non admises en déduction initialement FCP	67 968
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	-
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	1 055 133
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	122 392
Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-
Gains de change non réalisés	-
Total des déductions	1 245 493

Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3) 24 594 530

III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés	
Réintégration des amortissements de l'exercice	1 099 877
Déduction des déficits reportés	55 889 649
déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	1 099 877

Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4) -31 295 119

IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables

Dividendes	1 842 374
Plus -value de cession des actions cotées	-
Intérêts des placements en devises	-

Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5) -

Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6) -

Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-
	<i>Dégrèvement 1 (Limite de 100%)</i>
	-
	<i>Dégrèvement 2 (Limite de 100%)</i>
	-
	<i>Dégrèvement 3 (Limite de 100%)</i>
	-

Total des déductions au titre des dégrèvements -

Résultat imposable -

Arrondi au dinar inférieur -

IS A PAYER 35% -

Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
Min d'impôt (0,2% CA)	385 614
Gain en impôt	-
Contribution conjoncturelle - Loi de finances 2025	10 000
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) - Loi de finances 2020	500
TOTAL (IS + CC + CSS)	396 114

IX - Évènements postérieurs à la date de clôture

La société « BNA Assurances » a déposé auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) un dossier d'admission et d'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, en demandant la cotation des actions émises et des autres titres à émettre sur le marché principal au lieu du marché alternatif. Cette demande est en cours d'étude et d'approbation par le CMF à la date d'autorisation pour publication des présents états financiers (en avril 2025).

Mouvements ayant affecté les Éléments de l'Actif
Exercice clos le 31/12/2024

Annexe 8

Designations	Valeur Brute					Amortissements et Provisions						VCN		
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	À la clôture	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions			À la clôture	
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	À la clôture
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	2 977 168	594 652	193 279	-	3 378 541	2 270 205		403 241	-	-	-	2 673 446	-	705 095
Fonds commercial	1 396 482	177 942	107 576	-	1 466 848	779 551		91 787	-	63 572	-	807 766	-	659 082
Total actifs incorporels	4 373 650	772 594	300 855	-	4 845 389	3 049 756	-	495 028	-	63 572	-	3 481 212	-	1 364 177
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines 5111-5112-5113	7 583 850	984 090	473 534	-	8 094 406	4 957 724	-	551 016	-	305 628	-	5 203 112	-	2 891 294
Autres installations, outillage et mobilier 5114	2 101 178	103 283	-	-	2 204 461	1 289 694	-	73 838	-	-	-	1 363 532	-	840 929
Dépôts et cautionnements 510	100 200	29 200	-	-	129 400	-	-	-	-	-	-	-	-	129 400
Total actifs corporels d'exploitation	9 785 228	1 116 573	473 534	-	10 428 267	6 247 418	-	624 854	-	305 628	-	6 566 644	-	3 861 623
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	3 634 118	-	-	44 964 832	6 561 059	-	1 908 563	-	1 382 023	-	7 087 599	-	37 877 233
Terrains et constructions de placement	33 405 743	5 772 635	3 634 118	-	35 544 260	3 759 590	-	967 535	-	64 768	-	4 662 357	-	30 881 903
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 428	-	-	-	-	-	7 428	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 729 341	887 038	100 037	-	12 516 342	-	2 637 500	-	-	1 055 133	-	1 582 367	-	10 933 975
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	17 868 655	9 860 794	9 672 554	-	18 056 895	1 027 282	-	-	-	67 968	-	959 314	-	17 097 581
Titres non cotés	3 744 930	1 000	-	-	3 745 930	-	3 274 805	-	19 592	-	10 004	-	3 284 393	461 537
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-	-	6 505 832	-	3 699 492	-	-	112 308	-	3 587 104	-	2 918 728
Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	231 476 621	208 712 065	-	369 546 835	-	500 000	-	-	-	-	500 000	-	369 046 835
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	-	4 000 000	-	20 600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	20 600 000
Autres prêts	7 609 790	1 314 565	1 514 303	-	7 410 052	-	709 298	-	-	-	-	709 298	-	6 700 754
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 555 439	-	3 555 439	-	-	-	150 000	-	-	-	150 000	-	-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	477 700	442 607	440 140	-	480 167	-	-	-	-	-	-	-	-	480 167
Total placements	498 010 423	253 389 378	231 628 656	-	519 771 145	10 320 649	12 005 805	2 876 098	19 592	1 446 791	1 395 493	11 749 956	10 629 904	497 391 285
Total Général	512 169 301	255 278 545	232 403 045	-	535 044 801	19 617 823	12 005 805	3 995 990	19 592	1 815 991	1 395 493	21 797 812	10 629 904	502 617 085

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	37 877 233
Terrains et constructions de placement	35 536 196	30 873 839
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	12 516 342	10 933 975
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPVCM	18 056 895	17 097 581
Titres non cotés	10 251 762	3 380 265
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	369 046 835
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	7 410 052	6 700 754
Dépôts auprès des entreprises cédantes	480 167	480 167
Autres dépôts	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Total des Placements	519 771 145	497 391 285
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	517 983 425	514 342 180
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	40 898 179	40 898 179

Informations complémentaires :

Acomptes inclus dans le poste constructions	-	-
Acomptes inclus dans le poste terrains	5 772 635	5 772 635
Solde non encore amorti	-	-
Valeur des terrains et constructions en distinguant les droits réels des part de SCI	-	-

ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2018									
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462					
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734					
Total charges des sinistres	101 629 584	123 322 998	142 364 501	152 943 196					
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400					
% sinistres / primes acquises	75,89%	82,42%	94,00%	89,50%					

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2019									
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973				
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132				
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105				
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390				
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%				

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2020									
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293			
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217			
Total charges des sinistres	104 279 421	121 152 980	139 385 643	142 449 923	124 664 449	113 017 510			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215			
% sinistres / primes acquises	77,86%	80,97%	92,04%	83,36%	76,73%	78,13%			

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2021									
Règlements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648		
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606		
Total charges des sinistres	103 870 736	121 464 603	139 336 135	141 589 527	125 091 715	94 039 544	117 031 254		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631		
% sinistres / primes acquises	77,56%	81,18%	92,00%	82,86%	77,00%	65,01%	86,38%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2022									
Règlements cumulés	95 266 028	108 100 442	119 420 130	114 601 713	87 297 206	54 098 331	45 540 636	20 403 750	
Provisions pour sinistres	7 525 411	13 631 275	16 366 290	20 986 722	28 964 921	40 390 641	55 223 174	97 109 531	
Total charges des sinistres	102 791 439	121 731 717	135 786 420	135 588 435	116 262 127	94 488 972	100 763 810	117 513 281	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	
% sinistres / primes acquises	76,75%	81,36%	89,66%	79,35%	71,56%	65,32%	74,37%	84,51%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023									
Règlements cumulés	95 941 692	109 683 162	122 980 015	118 860 899	94 274 827	66 002 320	60 036 352	53 288 686	20 824 839
Provisions pour sinistres	6 259 032	11 525 941	12 748 657	15 557 052	21 979 415	23 018 230	39 943 721	65 514 419	101 093 200
Total charges des sinistres	102 200 724	121 209 103	135 728 672	134 417 951	116 254 242	89 020 550	99 980 073	118 803 105	121 918 039
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733
% sinistres / primes acquises	76,31%	81,01%	89,62%	78,66%	71,56%	61,54%	73,79%	85,43%	84,80%

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2024										
Règlements cumulés	96 641 599	111 073 826	125 053 108	121 580 649	98 106 097	72 067 703	68 046 603	68 827 998	51 427 350	19 310 385
Provisions pour sinistres	5 433 828	7 577 256	10 139 194	11 309 356	17 454 620	14 109 882	23 919 335	40 264 125	64 283 187	97 330 506
Total charges des sinistres	102 075 427	118 651 082	135 192 302	132 890 005	115 560 717	86 177 585	91 965 938	109 092 123	115 710 537	116 640 891
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733	145 298 334
% sinistres / primes acquises	76,22%	79,30%	89,27%	77,77%	71,13%	59,57%	67,88%	78,45%	80,48%	80,28%

Ventilation des charges et des produits des placements
Exercice clos le 31-12-2024

Annexe 11

Éléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		123 381	123 381	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations	112 389	37 431 331	37 543 720	
Revenus des autres placements		69 342	69 342	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		261 238	261 238	PRNT2
Total produits des placements	112 389	37 885 292	37 997 681	
Intérêts		7 792 152	7 792 152	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		40 688	40 688	CHNT3
Autres frais		1 585 673	1 585 673	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	-	9 418 512	9 418 513	

Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2024

Annexe 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	27 467 792	27 467 792
Charges de prestations	-12 709 403	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-13 982 940	-13 982 940
Solde de souscription	775 449	775 449
Frais d'acquisition	-8 606 468	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	-1 734 076	-1 734 076
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-10 340 544	-10 340 544
Produits nets de placements	5 238 900	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-
Solde financier	5 238 900	5 238 900
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 535 577	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	651 984	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	949 611	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	521 655	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	320 904	320 904
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	908 577	908 577
Résultat technique	-3 417 618	-3 417 618
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	266 295	266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	114 559 050	114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture	98 409 142	98 409 142
A déduire		
Provisions devenues exigibles	-	-

Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2024

Annexe 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	2 842 190	2 077 770	985 865	497 947	131 285 766	7 608 795	145 298 333
Primes émises	2 928 203	2 328 214	992 598	661 440	132 054 742	7 698 460	146 663 657
Variation des primes non acquises	-86 013	-250 444	-6 733	-163 493	-768 976	-89 665	-1 365 324
Charges de prestations	-1 537 811	-1 056 262	-135 410	-162 711	-78 963 575	-6 029 175	-87 884 944
Prestations et frais payés	-614 791	-1 258 310	-384 835	-51 729	-90 886 040	-5 740 993	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	-923 020	202 048	249 425	-110 982	11 922 465	-288 182	11 051 754
Solde de souscription	1 304 379	1 021 508	850 455	335 236	52 322 191	1 579 620	57 413 389
Frais d'acquisition	-426 851	-938 306	-947 432	-569 459	-36 675 533	-1 691 795	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	-371 343	-36 890	189 399	-794 050	-7 976 812	-457 333	-9 447 029
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-798 194	-975 196	-758 033	-1 363 509	-44 652 345	-2 149 128	-50 696 405
Produits nets de placements	307 636	115 189	146 113	107 915	17 575 097	35 122	18 287 072
Participations aux résultats	-4 319	-10 907	0	0	0	-280 252	-295 478
Solde financier	303 317	104 282	146 113	107 915	17 575 097	-245 130	17 991 594
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 068 203	-2 081 306	-340 936	-853 833	-2 893 019	-	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	579 769	-518 300	0	123 138	1 246 058	-	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	573 233	-1 289 721	-120 540	136 280	388 990	-	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	721 559	339 743	12 443	157 911	3 261	-	1 234 917
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-193 642	-3 549 584	-449 033	-436 504	-1 254 710	-	-5 883 473
Résultat technique	615 860	-3 398 990	-210 498	-1 356 862	23 990 233	-814 638	18 825 105
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	2 044 728	786 809	317 997	1 614 427	52 815 132	89 664	57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 958 715	536 365	311 264	1 450 934	52 046 155	0	56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	4 819 180	1 295 526	2 581 080	753 615	304 917 327	825 285	315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 896 161	2 143 633	2 830 505	642 634	315 166 629	537 102	325 216 664
Autres provisions techniques clôture	0	983 217	0	0	0	0	983 217
Autres provisions techniques ouverture	0	1 629 277	0	0	1 673 163	0	3 302 440
À déduire :							
Provisions devenues exigibles	-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers

Annexe 14

	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices			727 531	1 314 449	304 488
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
- Provisions mathématiques moyennes	30 481 341	32 960 951	57 681 262	85 369 154	98 038 744
- Montant minimum de participation					
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024
CATÉGORIE : VIE

Annexe 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1°colonne	27 467 792
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-13 982 940
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	-
Solde de souscription		775 449
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 734 076
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-10 340 544
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	-
Solde financier		5 238 900
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	320 904
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		908 577
Résultat technique		-3 417 618
Informations complémentaires :		
Montants des rachats Vie		266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture		114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture		98 409 142
À déduire :		
Provisions devenues exigibles		-

Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024
CATÉGORIE : NON-VIE

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		145 298 333
Primes émises	FRNV11 1°colonne	146 663 657
Variation des primes non acquises	FRNV12 1°colonne	-1 365 324
Charges de prestations		-87 884 944
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	11 051 754
Solde de souscription		57 413 389
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-9 447 029
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-50 696 405
Produits nets de placements	FRNT3	18 287 072
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-295 478
Solde financier		17 991 594
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	FRNV1 2°colonne	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 234 917
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-5 883 473
Résultat technique		18 825 105
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture		56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		325 216 664
Autres provisions techniques clôture		983 217
Autres provisions techniques ouverture		3 302 440
À déduire :		
Provisions devenues exigibles		

BNA ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances »,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société BNA Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 100 920 836 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 315 042 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 488 838 814 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2024. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010.

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2024 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2024, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n°01/2021 du 1^{er} décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE

MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé

P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL

MEMBRE DE MGI WORLDWIDE

Chiheb GHANMI, associé

BNA ASSURANCES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances »,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2024

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 26 900 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7,99% et 9,83%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Banque	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
Total en DT	106 000 000	106 000 000			

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société « BNA Assurances » et la BNA Bank ; elle a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2018. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 3 500 051 DT ;
- En 2018, la société « BNA Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la société « BNA Assurances », s'élève à 8 853 202 DT au 31 décembre 2024. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2024, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 421 800 DT ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société « GMP » dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société « GMP » d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021 ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société « GMP » le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la société « BNA Assurances » (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12 731 DT a été encaissé par la société « BNA Assurances ». De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société « GMP » s'élève à 47 269 DT au 31 décembre 2024 ; il est totalement provisionné ;
- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « BNA Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%

BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	35 000 000	20 600 000			

- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits au cours des exercices précédents auprès de la BNA Bank, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT	13 000 000	-	17/08/2023	12/02/2024	10,50%
CAT	1 000 000	-	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
CAT	31 000 000	-	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
CAT	3 000 000	-	11/09/2023	08/03/2024	10,50%
CAT	500 000	-	29/10/2023	26/01/2024	9,75%
CAT	1 000 000	-	04/10/2023	10/02/2024	9,50%
CAT	2 000 000	-	05/10/2023	02/03/2024	10,50%
CAT	500 000	-	05/12/2023	02/02/2024	9,49%
CAT	2 000 000	-	13/12/2023	01/05/2024	9,99%
CAT	500 000	-	13/12/2023	31/01/2024	9,24%
CAT	2 500 000	-	26/12/2023	09/12/2024	10,69%
CAT	4 000 000	-	23/12/2023	16/12/2024	10,69%
CAT	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	27/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	1 000 000	-	29/12/2023	07/01/2024	8,99%
CAT	3 500 000	-	28/12/2023	11/12/2024	10,69%
Total en DT	140 500 000	35 000 000			

Obligations et engagements de la société « BNA Assurances » envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général (DG) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 288 000 DT,
 - une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant par mois,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
 - une prime variable dont le montant sera fixé par décision du Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 48 000 DT (net) ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 1^{er} décembre 2023. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 130 600 DT,
 - 400 litres de carburant par mois,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
 - une prime variable dont le montant sera fixé par décision du Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 25 200 DT (net) ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 à 7 000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 42 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 à 7 000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 154 000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - comité stratégique : 35 000 DT,
 - comité permanent d'audit : 28 000 DT,
 - comité de placement : 28 000 DT,
 - comité des risques : 28 000 DT,
 - comité de nomination et de rémunération : 35 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

Chiheb GHANMI, associé